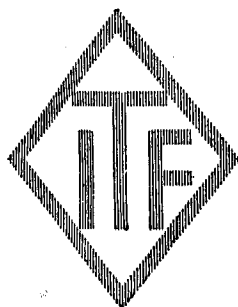


# FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT

PARAIT TOUTS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISATIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST



N° 16  
6ème année.

Amsterdam, le 6 août 1938

## Comment les Nazis traitent des employés tchèques.

(I.T.F.) En reprenant la succursale à Vienne de la Zivnostenská Banka tchécoslovaque, la Merkurbank reprit aussi les employés. Le chef du personnel de la Merkurbank convoqua les 70 employés tchécoslovaques et leur communiqua le nouveau règlement dont il exigea une observation rigoureuse. Il insista spécialement sur le fait que les employés ne pouvaient pas, pendant le service, s'entretenir en tchèque, pas non plus avec des clients tchèques, et qu'en outre ils devaient se retirer de toutes associations tchèques (Právo lidu, organe du parti socialiste tchécoslovaque, N° du 12 juillet 1938).

## Dans l'Allemagne nazie les syndicats sont interdits - mais les organisations patronales subsistent!

(I.T.F.) L'Office social du Front allemand du travail annonce: "Dans bien des cas les employeurs qui ne désirent pas agir vis-à-vis de leur personnel comme chef d'entreprise, engagent à tel effet une personne étrangère à l'entreprise ayant de l'expérience des questions sociales et de droit du travail.... un "homme de la pratique" au courant des dispositions légales et si possible, ayant déployé ou déployant encore dans d'autres entreprises une même activité bienfaisante.

Ces chefs d'entreprise de leur métier travaillaient la plupart du temps dans une demi-douzaine d'entreprises à la fois, c'est-à-dire qu'en une matinée ils se rendaient d'un établissement à l'autre afin d'y tenir des réunions d'hommes de confiance, d'y accueillir et rejeter(!) des desiderata du personnel et de prescrire à l'employeur l'attitude à adopter dans l'une ou l'autre question."

Au printemps 1933 les Nazis ont supprimé toutes les organisations syndicales libres, officiellement ils ont quelque temps plus tard également "dissous" les organisations patronales. Toutefois, quatre ans après la "dissolution" des organisations patronales, ces "chefs d'entreprise" peuvent, avec le consentement tacite des autorités, travailler exactement comme l'ancien syndic de l'association patronale qui menait pour le directeur les négociations avec le personnel et, en effet, la position de ces chefs d'entreprise, étrangers à l'entreprise, ne peut

pas être comprise différemment. Ils liquident pour un nombre d'employeurs les épineuses questions sociales, s'efforçant de contenter leurs mandants afin de ne pas perdre la prébende... On en revient de cette manière à l'association patronale de l'ancien type dans laquelle le syndicat liquidait pour les membres toutes les questions d'ordre social. La différence avec l'ancienne organisation qui au demeurant n'avait souvent que peu de membres, n'est qu'extérieure. Le syndicat n'est plus au service d'une organisation ayant sa propre personnalité juridique mais il est engagé par quelques employeurs qui se partagent ses honoraires et ses services." (Cahiers mensuels de Politique Sociale Nationale-Socialiste, 25 juillet 1938).

La différence essentielle est celle-ci: alors que la police nazie persécute brutalement les ouvriers, employés et fonctionnaires qui oeuvrent clandestinement pour la reconstitution du mouvement syndical libre, les organisations patronales peuvent --ainsi que le confirme nettement la citation ci-dessus-- poursuivre leur activité sans être pour ainsi dire inquiétés. La lutte des travailleurs pour des questions vitales est opprimée en Allemagne mais la lutte de la classe des employeurs contre leurs salariés sans défense est poursuivie dans toute sa vigueur.

### Franco veut museler la presse.

(I.T.F.) Le général Franco, le chef des fascistes espagnols appuyés par Rome et Berlin a promulgué une loi sur la presse

qui est une salade de toutes les mesures de coercition imaginables. Selon l'exemple des fascistes italiens, il est demandé que chaque journaliste soit inscrit dans un registre mais l'autre disposition du statut des journalistes italiens, celle du contrat collectif obligatoire entre éditeurs et rédacteurs des journaux -- qui garantit aux journalistes fidèles à la dictature du moins un standard de vie minimum -- est qualifiée par Franco de contraire aux principes de l'Espagne nationaliste. Dans l'Espagne de Franco même les écrivains de la dictature sont sans défense. Dans l'Italie fasciste, les journalistes dociles ont le droit de collaborer à l'établissement du registre professionnel, en Espagne franquiste, ils sont totalement éliminés.

La presse est soumise au contrôle du nouveau service de presse de Franco et, ainsi à celui de la police. C'est celle-ci qui décide si l'éditeur responsable est agréé ou non. Après avoir été agréé cet éditeur peut cependant à tout moment être destitué de ses fonctions en raison de prétendues activités préjudiciables à l'Etat. Contre les mesures arbitraires des autorités aucun contrôle n'est possible. Selon l'exemple portugais une censure préventive fonctionne. Avant de paraître les articles politiques doivent être soumis au service de presse de l'Etat, les articles sur les questions militaires aux autorités militaires et les publications relatives à des questions de caractère local ou provincial au gouverneur de la province. Il va sans dire que, suivant des exemples illustres, on menace des journalistes et des éditeurs de leur interdire l'exercice de leur profession, de confisquer certains numéros, d'interdire la parution de journaux etc. s'ils ont l'audace de porter préjudice au régime en vigueur, d'entraver l'activité du gouvernement, voire de divulguer des idées dangereuses!

Dans l'Espagne franquiste les journalistes et éditeurs sont dépendants du bon vouloir des généraux rebelles, sous peine de voir détruire leur existence.

(Pour les rédacteurs: le "Prager Presse" du 24 juillet donne des renseignements détaillés sur la loi en question.)

### La misère contraint les ouvriers allemands à un double travail.

(I.T.F.) L'industrie allemande des explosifs gagne de l'argent en abondance, les ouvriers occupés à la

fabrication de munitions reçoivent à peine de quoi vivre. Un procès qui vient de se dérouler devant un tribunal allemand jette une lumière crue sur la situation misérable de ces travailleurs. Les ouvriers occupés dans la fabrique d'explosifs près de Coswig (Anhalt) se voient obligés, en raison de leurs salaires minimes, de chercher un revenu supplémentaire après leurs huit heures de travail astreignant. Il a été constaté devant le tribunal (ainsi que l'écrit le "Angriff" du 21 juillet) que "beaucoup (!) d'ouvriers de la fabrique des explosifs travaillent en même temps comme garçons de café ou comme musiciens. Le chef d'entreprise de la fabrique, entendu comme témoin, déclara que

plusieurs membres de son personnel s'étaient rendus immédiatement après leur travail complémentaire, à l'usine, de sorte qu'ils avaient été en mouvement pendant seize heures consécutives. C'était un miracle qu'aucun accident ne se soit produit attendu que ce genre de travail exige une concentration entière de toutes les facultés." D'autres ouvriers occupés à la fabrication de munitions ont après la fin du travail à l'usine travaillé pendant "huit heures par jour" au transport de ciment et de gravier dans un chantier de construction de routes pour que, enfin, leur famille puisse un jour manger à sa faim.

La lutte des ouvriers allemands. (I.T.F.) Dans beaucoup d'entreprises allemandes une lutte opiniâtre est menée contre l'accélération du rythme du travail et la dépression des salaires. Les ouvriers et employés des entreprises allemandes d'un intérêt vital en temps de guerre ont été privés de la journée de huit heures. Lorsque des commandes importantes sont à exécuter pour l'armée, les ouvriers doivent travailler 60, 70 voire cent heures par semaine. En même temps les salaires sont diminués, les taux pour travaux aux pièces sont avilis pour que le bas revenu hebdomadaire contraigne les ouvriers à faire des heures/régulièrement/supplémentaires.

Les ouvriers se dressent contre cette exploitation. Il est vrai, qu'ils ne peuvent pas risquer une lutte ouverte contre les employeurs appuyés par la dictature, mais ils ont retrouvé les anciennes méthodes de combat de l'époque pré-syndicaliste. Lorsqu'on les force à faire d'innombrables heures supplémentaires, ils tâchent de s'esquiver et de chômer un jour de temps à autre; lorsqu'on réduit leurs salaires, ils travaillent plus lentement et le rendement baisse.

Cette lutte quotidienne ne s'ébruite guère: les renseignements reçus de divers établissements ne donnent qu'une idée assez vague de son ampleur. A présent toutefois, des renseignements officiels concernant l'importance de ces mouvements de résistance sont disponibles.

Dans les mines de la Ruhr le rendement moyen a baissé depuis 1936 de près de 10%; dans l'industrie du bâtiment le recul atteint jusqu'à 20%. Le directeur général Wisselmann, président de l'Association du patronat des mines, constate (dans le "Deutscher Volkswirt" du 1er juillet), un recul du rendement par tête de salarié des mines de 1726 kg (en avril 1936) à 1560 kg (en mars 1938). Cet industriel explique ce déclin par les "jours de chômage arbitraire qui ont augmenté dans une mesure décourageante". Le système de "faire le lundi" qui, avant la guerre déjà, jouait un rôle important dans le travail des mines, serait redevenu la coutume. Un ouvrier mineur répliqua à l'industriel. Dans le "Ruhrarbeiter" (4ème numéro de juillet), il décrit quelles étaient à son avis les causes véritables du recul du rendement: "Celui qui connaît la situation véritable dans les mines ne saurait être étonné du fléchissement du rendement. On a poussé le rendement à outrance-- une fois le moment doit venir où les forces de l'ouvrier du sous-sol diminuent, il faut bien qu'il ralentisse le rythme excessif s'il veut être à même d'arriver encore à produire quelque chose". Le mineur allemand insuffisamment nourri ne peut se protéger des conséquences de la meurtrière accélération à outrance qu'en ralentissant le travail et en intercalant des jours de chômage. S'il agit autrement il peut bien vite se porter malade. Et pourquoi un mineur devrait-il après tout se forcer à un travail excessif? "Lorsqu'on a travaillé pendant tout un mois, on arrive à la triste conclusion qu'en a à peine touché le salaire minimum"--ainsi le mineur écrit-il sur un ton de reproche à l'industriel. Pour travailler davantage, il faut que le salaire soit en conséquence et puisque le patronat des mines n'est pas disposé à augmenter les salaires, il faut bien que sur dix mineurs, ils en embauchent un onzième, afin de contrebalancer le recul du rendement.

Dans l'industrie du bâtiment, on évalue déjà à 20% le nombre des travailleurs qui reintroduisent la coutume du bon vieux temps du "saint-lundi". Cette moyenne indique le recul du rendement des travailleurs dont une partie sont surmenés, une partie ont des capacités insuffisantes et une partie sont retombés dans l'indifférence. On peut bien forcer les ouvriers du bâtiment sous-alimentés à faire des semaines de soixante heures mais pendant ces soixante heures ils ne travaillent pas davantage qu'autrefois en 48 heures. Dans les travaux de fortification et pour la construction des palais à l'intention des dignitaires du parti, les ouvriers doivent souvent pendant des semaines faire de 80 à 100 heures de

travail. Ils résistent comme ils peuvent en travaillant plus lentement et en chômant un jour de temps à autre. Le cas s'est produit que des ouvriers qui voulaient enfin se reposer un jour à fond ont été trainés de force jusqu'au chantier. On a renoncé à cette méthode après avoir constaté que bien des ouvriers du bâtiment buvaient jusqu'à être ivres-morts, uniquement pour pouvoir un jour dormir tout leur soul.

Dans les briqueteries les ouvriers spécialistes provenant d'autres métiers font semblant d'être si maladroits que les employeurs s'en plaignent: "La main-d'oeuvre étrangère au métier qui nous est envoyée par les bureaux de placement n'est souvent pas à même de satisfaire aux exigences attendu qu'elle provient la plupart du temps d'autres professions, par exemple des souffleurs ou graveurs de verre. Dans les milieux compétents, on est par conséquent d'avis qu'en les embauchant l'industrie enregistrera à peine une augmentation du rendement." (Rapport de juin de la Chambre Berlinoise pour l'Industrie et le Commerce.)

Dans l'industrie du bâtiment et dans les mines de parcelles méthodes de lutte peuvent plus facilement être appliquées que dans les industries où l'on travaille à la chaîne, mais on nous signale des mouvements de résistance de ce genre de presque toutes les industries d'Allemagne.

#### Ouvriers du bâtiment sous la croix gammée.

(I.T.F.) Dans le journal hebdomadaire de la Fédération hollandaise des travailleurs du bâtiment "De Bouwer" (N<sup>o</sup>. de 23 juin)

un ouvrier hollandais ayant travaillé pendant assez longtemps comme frontalier en Allemagne écrit: "Traduit en monnaie hollandaise nous pouvons toucher un salaire quelque peu supérieur aux taux en vigueur dans les localités de frontière hollandaises....mais il nous faut travailler 60 heures par semaine.

Comme frontaliers nous pouvons acheter nos vivres en Hollande puisque nous rentrons tous les soirs chez nous. C'est là un grand bonheur car en Allemagne les vivres sont rares et mauvais. Les gens en Allemagne ne peuvent se procurer chez leur fournisseur du beurre ou de la graisse qu'une fois par semaine....La ration de beurre est, dans les régions de frontière de 200 grammes par semaine. On reçoit un numéro et dans l'ordre des numéros on peut s'acheter du beurre chez un fournisseur déterminé.

L'état d'esprit parmi les ouvriers du bâtiment allemands qui travaillent dans les localités de frontière, ressort bien de ce qui suit. Il y a 30 ans les maçons hollandais avaient la coutume de célébrer le "saint-lundi" et buvaient à n'en plus pouvoir. Heureusement cette coutume appartient au passé.... Les ouvriers du bâtiment allemands toutefois boivent de nouveau comme il y a 30 ans. A présent que leurs organisations syndicales ont été détruites, qu'ils ont été privés de toute liberté de pensée et de mouvement, ils sont retombés à l'état où vivait autrefois la classe ouvrière. Il se produit fréquemment qu'un ouvrier a une cuite du vendredi soir-lorsque les salaires sont payés- jusqu'au mardi. Ceci explique pourquoi les ouvriers du bâtiment hollandais sont bien vus des employeurs allemands car les Hollandais travaillent du lundi jusqu'au samedi.

A cela s'ajoute que les ouvriers hollandais sont plus rapides que leurs collègues allemands. Toutes espèces de facteurs, mais aussi la sous-alimentation, jouent un rôle là-dedans.

#### Des centaines de mille ouvriers allemands font des travaux forcés.

(I.T.F.) La dictature nazie a résolu de fortifier davantage les districts de frontière et a pour ces travaux qui doivent être exécutés à un allure fébrile, eu

recours à des ouvriers qu'elle contraint à s'y occuper. De nombreuses entreprises ont été invitées à libérer à cet effet un certain nombre d'ouvriers. Ces ouvriers ont été transférés dans les zones de frontière. A Berlin on évaluait fin juillet - ainsi que l'annonce le correspondant berlinois du "Times" (numéro du 2 août)- le nombre des ouvriers déportés pour ces travaux à plus de 200.000.

Les employeurs ont tâché de remplacer par des étrangers, engagés à titre temporaire, une partie des ouvriers spécialistes que la dictature leur a enlevés.

Des ouvriers des ports  
allemands sont envoyés aux  
travaux de fortifications.

années  
(I.T.F.) Bien que ces dernières/les  
ouvriers des ports allemands aient  
plusieurs fois été passés au crible,  
les débardeurs restés au service ont  
à peine vu augmenter leur travail. A Hambourg, à Brême, à Stettin, les  
ouvriers doivent depuis longtemps être heureux s'ils peuvent faire  
trois journées de travail par semaine. Un grand nombre de ceux qui ont  
été éliminés par les Offices de placement sont occupés à présent aux  
travaux de terrassement dans la construction d'aérodromes et de fortifi-  
cations. Si l'année dernière, il y avait l'alternative entre mourir ou  
mourir de faim, accepter le travail de terrassier ou végéter pendant  
des semaines sans aucune allocation de chômage, depuis le 1er juillet,  
c'est-à-dire depuis l'introduction des travaux forcés, la chose est  
bien plus simple pour les autorités. Un beau jour les dockers reçoivent  
du Bureau de placement une carte postale les invitant à venir se pré-  
senter à une heure déterminée. Au bureau on les informe qu'ils devront  
se trouver à la gare quelques jours plus tard munis de dessous chauds et  
de vêtements de travail imperméables, à acquiescer à leurs propres frais.  
Le fonctionnaire ne manque pas d'attirer l'attention sur le fait que  
celui qui refuse de donner suite à l'appel, risque 5 années de réclusion.

C'est ainsi que les ouvriers des ports de Hambourg, Brême, Flens-  
bourg, Lübeck et Stettin sont envoyés faire des travaux de fortifica-  
tions aux frontières française, belge, luxembourgeoise et hollandaise.

Durant la dernière semaine de juillet 600 dockers, mariés et céli-  
bataires, âgés de 30 ans jusqu'à 54 ans, ont reçu de parcs appels. Le  
mardi 2 août ce convoi de "forçats" partit pour Rastatt, en Badois. Les  
jours précédents et consécutifs, plus de 2000 ouvriers de l'industrie  
hambourgeoise avaient été déportés dans le Badois. Dans le Schleswig-  
Holstein on fit partir quelque 4000 jeunes ouvriers du bâtiment pour  
les envoyer travailler aux travaux de fortification en Allemagne occi-  
dentale.

Vu que les débardeurs enlevés aux travaux du port avaient tous  
encore une semaine de salaire à leur crédit, il eut de la presse devant  
le bureau de paie. Les ouvriers réclamèrent tous la totalité de leur dû,  
presque tous le dépensèrent à boire. Il y aura la guerre, disaient-ils,  
à quoi bon garder son argent.

Voilà le droit ouvrier nazi. (I.T.F.) La dictature des Nazis a détruit  
les syndicats allemands et a conféré aux  
employeurs le droit de dicter selon leur bon vouloir les conditions de  
salaire et de travail dans leurs entreprises. Ce n'est que pour une  
période de transition que les fonctionnaires du ministère du Travail  
stipulent dans de nombreuses branches industrielles des conditions  
minima. Depuis 1933 ils ont à certaines occasions diminué les taux de  
rétribution, mais malgré la hausse du coût de la vie, ils ne les ont  
presque jamais augmenté. Naturellement, les employeurs avaient le droit  
de payer des taux supérieurs aux tarifs. Dans une série d'entreprises  
favorisées par la hausse des armements, certaines catégories ouvrières  
ont réussi à arracher des suppléments de salaire mais les employeurs  
ont conservé le droit de revenir à tout moment sur les concessions accor-  
dées; ils pouvaient, selon leur bon gré, abolir avec effet immédiat des  
suppléments prévus dans l'ordonnance d'entreprise. La dépression économique  
mondiale ayant fait son entrée dans certaines branches de l'économie  
allemande, bien des entreprises ont usé de ce droit et diminué les sup-  
pléments accordés. En partie aussi le ministère du Travail a sensiblement  
réduit les taux minima stipulés. Depuis l'introduction du travail forcé,  
du "service civil obligatoire" (au 1er juillet), une réduction sur toute  
la ligne des suppléments de salaire a fait son entrée et certains em-  
ployeurs usent sans scrupules du droit que leur ont donné les Nazis et  
dénouent du jour au lendemain les améliorations prévues dans l'ordon-  
nance d'entreprise. Ces mesures des employeurs ont déclenché une vive  
agitation parmi les travailleurs, à tel point que le Front du travail  
s'est vu contraint de lancer un avertissement.

Patronat tout-puissant. - Dans ses "Cahiers mensuels de Politique Sociale" (du 27 juillet 1938) le Front allemand du Travail s'élève contre le fait que beaucoup d'employeurs ont avili par surprise les salaires et conditions de travail, en modifiant l'ordonnance d'entreprise. Il se lamente de ce que les salariés de ces entreprises se soient dressés indignés contre le régime nazi réactionnaire. Les employeurs toutefois se moquent des soucis des propagandistes nazis. Ils insistent sur le droit qui leur a formellement été reconnu par les Nazis (dans la loi sur la réglementation du travail national) de pouvoir "à tout moment et par un simple trait de plume, abroger avec effet immédiat" tous les avantages consentis en sus des taux contractuels.

Indignation parmi les travailleurs nazis. - Presque chaque ouvrier allemand a constaté, de par sa propre expérience, que dans le Troisième Reich de la "communauté populaire", l'employeur fait ce qu'il lui plaît. La propagande nazie toutefois présente, si souvent et avec effronterie, les petits patrons qui profitent de leur suprématie, comme des exceptions, que bien des ouvriers s'obstinent à ne pas vouloir croire que les employeurs ont vraiment été formellement autorisés à se conduire d'une manière aussi absolutiste. Le chef de l'Office berlinois du Front allemand du Travail écrit qu'il a voulu une fois "faire l'épreuve en mettant à l'ordre cette question dans une réunion à laquelle prenaient part des ouvriers et employés de différentes branches industrielles ayant tous déjà passé par une éducation régionale (dans les centres du Front du travail). Le résultat a été celui que j'attendais (1), c'est-à-dire que pas un seul ne se rendait compte de la situation réelle. Tous partaient de la supposition qu'il y avait un accord préalable pour les clauses de l'ordonnance d'entreprise, en d'autres mots que l'employeur était lié par un engagement contractuel qui ne pouvait être dissous qu'en observant le préavis stipulé ou bien après entente entre les parties et jamais de manière unilatérale. La doctrine en vigueur, avec ses conséquences de heurta" -- dans ce milieu de militants nazis doublement triés! -- "à un rejet indigné".

Même les ouvriers nazis se dressent contre le droit ouvrier du régime!

Lorsque les ouvriers comprennent... A quoi servira la plus éloquente des propagandes -- ainsi se plaint le chef de l'office berlinois de consultation juridique -- "du moment que cette situation aura fait l'objet des conversations parmi les ouvriers". A la longue les Nazis ne gagneront rien à dissimuler la vérité! Les ouvriers voient comment les employeurs abusent de leur hégémonie. L'ouvrier, l'employé "à qui l'on prend une quinzaine avant la Noël la gratification qui devait lui être payée, qui doit, à la place du salaire qu'il touchait jusque là dans l'entreprise, se contenter du salaire (plus bas) localement en vigueur... bien que peut-être il se soit décidé, précisément en vue de la réglementation des salaires particulièrement favorable dans l'entreprise en question, à accepter cet emploi, et n'eût jamais songé à le faire s'il avait su qu'il ne recevrait que le salaire coutumier... qui voit modifier de manière arbitraire le délai-congé sur lequel il avait compté --- ressentira cette situation comme un acte arbitraire et considérera l'explication que dans le cadre de l'ordre c'est là une chose légitime, comme une pure et simple injure... Il faut se représenter les effets de pareils cas sur l'état d'esprit de simples citoyens vis-à-vis du national-socialisme et de sa doctrine, pour comprendre les objections et les craintes...!"

On peut à peine s'imaginer une critique plus acerbe du droit ouvrier nazi. La dictature a lieu de craindre que les travailleurs comprennent le vrai caractère du régime légal dans lequel ils vivent.

LES OUVRIERS DU TRANSPORT SOUS LE FASCISME

Le Club international de marins - contrôlé par des mouchards du patronat.

(I.T.F.) Dans le port belge d'Anvers, les employeurs et politiciens réactionnaires catholiques entretiennent une centrale pour combattre le mouvement ouvrier, la Société d'Etudes Politiques, Economiques et Sociales (S.E.P.E.S.). En 1929, cet institut a engagé à son service Leo de Ridder, un ancien propriétaire de café, et l'a chargé d'espionner les organisations ouvrières anversoises, en première ligne celle des dockers. Ce mouchard a réalisé tous les espoirs placés en lui. Sous le nom de Noël, il adhéra la même année encore au parti communiste, où bientôt il occupa un poste de confiance. Depuis longtemps tout le courrier du Club international de marins communiste passe par ses mains car il va régulièrement prendre les lettres et imprimés délivrés à la boîte postale du Club.

L'espion patronal lit toute la correspondance et contrôle le matériel de propagande des communistes avant sa divulgation. Il sait combien de feuilles volantes et de brochures les communistes ont l'intention de distribuer, il est au courant des endroits où la distribution aura lieu et de la manière dont elle se fera et il informe les employeurs et politiciens de la S.E.P.E.S. sur les projets des communistes et les noms des marins qui collaborent avec le Club. Dans les publications de la S.E.P.E.S. ce digne homme de confiance du Club international des marins prophétise des mouvements "subversifs" dans le port d'Anvers, qu'il aide lui-même à préparer. Depuis quelques semaines, il tonne en même temps contre les communistes dans des articles dans la "Volkswacht", l'organe de la nouvelle centrale de propagande anti-communiste, la C.O.P.A.C.

L'Union belge des ouvriers du transport a ouvertement mis en garde contre ce provocateur.

Les cheminots italiens ne reçoivent pas les salaires auxquels ils ont droit.

(I.T.F.) Dans le "Lavoro Fascista" (numéro du 19 juillet) nous lisons comment des ouvriers auxiliaires occupés dans des entreprises affermées par les chemins de

fer de l'Etat italien à des employeurs privés, ne touchent souvent même pas les bas salaires contractuels. Plus d'une fois, on fait signer à ces ouvriers des quittances comme quoi ils ont reçu le salaire stipulé, bien que souvent les sommes touchées par eux en réalité restent bien au dessous du taux contractuel.

Les cheminots allemands doivent faire l'exercice.

(I.T.F.) Le ministre allemand des Communications a décrété: "Il est nécessaire, afin de maintenir la force défensive de la

nation, que chaque cheminot soit, aussi longtemps que son état physique le lui permet, membre actif - non pas simplement bénévole - d'une organisation gymnique.... Je conclus des aperçus sur les effectifs qu'en moyenne, il n'y a qu'un cheminot sur dix qui soit membre actif de nos groupements de gymnastique et de sport de la Reichsbahn."

Vu que, ainsi, 90% des cheminots allemands ne se laissent pas contraindre à faire l'exercice militaire, on les menace de mesures coercitives: "En sus des dispositions actuelles je décrète avec effet immédiat: 1° L'adhésion aux groupements gymniques et sportifs de la Reichsbahn doit être favorisée autant que possible en service..... 2° Le commissionnement des fonctionnaires aspirants sera rendu dépendant, à partir du 1 janvier 1939, de la présentation d'un certificat de l'organe dont relèvent les exercices de sport et de défense nationale."

Les cheminots autrichiens doivent prendre leur congé jour par jour!

(I.T.F.) Le Commissaire à Vienne du ministre allemand des Communications, lance l'ordonnance que voici (23 juillet 1938): "....

Il ne sera pas possible la plupart du temps que les agents bénéficient de leur congé annuel d'un trait. Les chefs de service reçoivent par conséquent l'instruction d'ordonner qu'éventuellement, le congé soit pris jour par jour."

Les Nazis et les flagorneurs obtiendront sans doute leur congé complet, les cheminots "ordinaires" pourront s'estimer heureux, si, en remplacement de leur congé annuel, ils peuvent de temps à autre prendre un jour de repos.